

PASSERELLE PSC1 VERS SST

Allègement de la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail



OBJECTIF : Intervenir efficacement face à une situation d'accident, et mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité du travail.

PUBLIC VISE : Personnes titulaires d'une unité d'enseignements « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (P.S.C.1) de moins de trois ans, et souhaitant obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

PREREQUIS : Être titulaire de l'unité d'enseignement PSC1 de moins de trois ans, ou à jour de maintien des acquis et de formation continue à la date d'entrée en formation.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- Articles L4121-1 à 3, L4141-2, 3, 13, 17 à 20 et R4224-14 à 16 du code du travail.
- Document de référence INRS.
- Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS : La durée est à étudier selon le niveau de connaissances du participant et ses besoins en formation et varie entre 6 et 10 heures pour un groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
- Secourir la victime de manière appropriée.

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

SANCTION DE L'ACTION : A l'issue des évaluations, le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises ou les axes d'amélioration des apprenants à la suite d'une évaluation certificative (INRS). En cas de réussite, un nouveau certificat d'acteur SST est délivré au candidat.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

PERIODICITE :

- La validité du certificat SST est fixée à 2 ans.
- La prolongation de la validité de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation MAC SST tous les 24 mois et par la réussite des épreuves certificatives.

CODES FORMATION :

- **Formacode** : 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- **NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).



ANALYSE DES BESOINS : *Le programme de cette formation est personnalisable selon les acquis du stagiaire et ses besoins en formation.* Il incombe au préalable au commanditaire d'en définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation. Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation déclaré à la DRIEETS, disposant d'un numéro de déclaration d'activité, d'un service clients, d'un service qualité et titulaire d'un certificat qualité QUALIOP1 délivré par le bureau VERITAS et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés en prévention des risques professionnels et disposent à ce titre de tous les prérequis, qualités et savoir-faire nécessaires à la prestation. Ils disposent, pour la partie théorique, d'un kit de formation projeté (diaporama, vidéos explicatives...) et de l'équipement informatique utile.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable).
- Un espace suffisant pour permettre les exercices de mises en situations pratiques à l'aide du matériel du formateur (mannequins permettant la réanimation cardio-pulmonaire, plan d'intervention magnétique, défibrillateur d'entraînement et outils permettant la réalisation de cas concrets selon des scénarios définis).

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est impératif de prévenir le centre de formation afin qu'une solution alternative soit étudiée (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant d'une plateforme technique).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Une fiche d'évaluation formative standardisée est remplie par le formateur pour s'assurer des acquis des apprenants. En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

SECURITE : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.

En cas de formation en entreprise, les dispositions de sécurité devront être présentées au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Les formateurs ont délégation pour signer les plans de prévention.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'accessibilité est à étudier en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'entreprise, ceux-ci doivent être adaptés à l'accueil des travailleurs de l'établissement. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront répondre aux exigences d'accessibilité (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les délais de réalisation sont à convenir entre l'entreprise (besoins) et l'organisme de formation (disponibilité des formateurs ou des infrastructures). **Prévoir un délai de 2 semaines minimum afin de déclarer au préalable les sessions sur l'outil de gestion national.**

Les tarifs donnés à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations proposées font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : Les dispositions de ce programme sont standardisées. Il est possible d'en modifier le contenu sur demande pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (à définir par le médecin du travail).

La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

CONFIDENTIALITE : Les données que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont exploitées et diffusées conformément aux exigences de qualité des organismes de formation, de manière anonyme.



Les informations recueillies au titre des informations propres à la clientèle (noms, coordonnées...) sont sécurisées et non diffusées. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référence	FORM_PROG_F1_PSC1/SST
Date MAJ	31/01/2023